

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 19/10/21
RPI BEYNAC/BURGNAC/MEILHAC

• **TOUR DE TABLE**

Etaient excusés :

Adjoint et conseillers municipaux : Mme Lascaux, M. Delotte

Représentants des parents d'élèves : Mmes Beyrand, Chagnon et Grandcoing

IEN: M. Musson

Etaient présents :

Enseignants : Mmes Audonnet, Fontanille, Jagaille, Léonard, Lintz, Rogron, et MM Chancy (remplaçant de Mme Sells jusque fin janvier) et Tessier.

Maires : Mme Beyrand et MM Rebeyrol et Massy.

Adjoint et Conseillers municipaux : Mmes Barbarin, Fluhr, Lautrette

Représentants des parents d'élèves : Mmes Charon, Faure, Gauthier, Pailler, Périchon et M. Carpezat.

DDEN : Mmes Balestrat et Penot.

Avant de débiter l'ordre du jour, Madame Rogron propose de fixer les dates des prochains Conseils :

pour le 2ème : Mardi 01/02/2022 à Burgnac

pour le 3ème : Mardi 14/06/2022 à Meilhac

Lecture de l'ordre du jour :

- présentation du règlement du conseil d'école
- vote du regroupement des conseils d'école du RPI
- vote du règlement intérieur des écoles du RPI (basé sur le règlement départemental)
- bilan des effectifs 2021-2022
- prévision des effectifs 2022-2023 (recensement des enfants nés en 2019 sur les 3 communes)
- bilan des travaux et équipements (effectués, à venir)
- présentation des exercices de sécurité effectués
- coopérative scolaire
- APC
- activité natation
- sorties scolaires
- questions des parents d'élèves.

Secrétaire de séance : Madame Jagaille.

Présentation du règlement du Conseil d'école.

Article D411-1 du Code de l'Éducation (Modifié par DÉCRET n°2015-652 du 10 juin 2015 - art. 8)

- Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

1° **Le directeur de l'école**, président ;

2° **Deux élus :**

a) **Le maire** (ou son représentant) ;

b) **Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal** ou, lorsque les dépenses de fonctionnement de l'école ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le président de cet établissement ou son représentant ;

3° **Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;**

4° **Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;**

5° **Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école**, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation ;

6° **Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.** (DDEN)

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

- Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

- Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :

a) Les personnels du réseau d'aides spécialisées non mentionnés au septième alinéa (4°) du présent article ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmiers et infirmières scolaires, les assistants de service social et les agents spécialisés des écoles maternelles ; en outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s'associer aux travaux du conseil ;

b) Le cas échéant, les personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes, les maîtres étrangers assurant dans les locaux scolaires des cours de langue et culture d'origine, les maîtres chargés des cours de langue et culture régionales, les personnes chargées des activités complémentaires prévues à l'article L. 216-1 et les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

- **Vote du regroupement des Conseils d'écoles du RPI.**

Conformément à l'article 19 du Décret n° 90.788 du 06 septembre 1990, les écoles en RPI peuvent décider de se regrouper en un seul Conseil d'école pour la durée de l'année scolaire en cours, après délibération prise à la majorité des membres de chaque conseil.

Tous les membres des conseils des écoles d'origine sont, en cas de regroupement, membres du conseil ainsi constitué, qui est présidé par l'un des directeurs d'école désigné par La Directrice Académiques des Services de l'Education nationale, après avis de la commission administrative paritaire départementale unique des instituteurs et professeurs des écoles.

Madame Rogron est proposée comme Présidente du Conseil d'école des écoles du RPI pour l'année scolaire 2021-2022.

Votes contre le regroupement des Conseils d'écoles : 0 Abstentions : 0

Le regroupement des Conseils d'écoles est adopté à l'unanimité.

- **Adoption du règlement intérieur des écoles du RPI.**

Madame Rogron énonce les titres existants. Elle indique que l'adjonction d'une charte de la laïcité, éditée par le Ministère de l'Education Nationale, est proposée aux membres du Conseil d'école. Cette charte a été diffusée aux familles en début d'année et également transmise aux membres du Conseil d'école. L'ensemble du règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

- **Bilan des effectifs 2021-2022**

Les enseignants remercient Mme Kabeya pour la mise à jour des effectifs.

BEYNAC:

PS: 21 (un départ aux vacances de Toussaint) MS: 21 et GS: 22 Total actuel: 64

BURGNAC:

CP: 21 CE1: 31 CE2: 16 Total: 68

MEILHAC:

CM1: 22 CM2: 19 Total: 41

Total RPI: 174 élèves (soit une moyenne de 21.75 élèves par classe)

- **Prévision des effectifs 2022-2023 (recensement des enfants nés en 2019 sur les 3 communes)**

21 PS 20 MS 21 GS 22 CP 21 CE1 31 CE2 16 CM1 22 CM2

Total RPI: 174 élèves (soit une moyenne de 21.75 élèves par classe)

Prévision stable pour la rentrée 2022.

- **Bilan des travaux et équipements (effectués, à venir)**

BEYNAC:

Réalisés: Les enseignantes remercient M. Mazabraud pour les travaux courants (réfection des vélos, diverses réparations dans les classes...). Le muret a été ré-enduit durant l'été 2021, les enseignantes remercient la municipalité.

Le local de stockage des produits d'entretien a été repensé et aménagé par le cantonnier, l'accès se trouve donc facilité.

Des fenêtres double vitrage ont été installées dans l'arrière classe de Mme Audonnet, et dans la cantine. Une nouvelle porte a aussi été mise en place à l'arrière de cette dernière.

Les enseignantes en profitent pour remercier les parents pour les différents dons à l'école (jouets, papiers et autres)

A venir:

- Est-il envisageable d'avoir des anti-pince doigts au niveau des portes qui en sont dépourvues? (Mme Audonnet en a compté 13 avec le cantonnier). Les enseignantes craignent que de petits doigts s'y glissent... Mme Beyrand prend note de cette demande et va se renseigner pour voir ce qu'il est possible de faire.

- Est-il possible de refaire le marquage au sol (lignes rouges) dans la cour de récréation? Mme Beyrand répond positivement à cette demande, cela sera effectué par le cantonnier dès que possible.

- Mme Audonnet demande si la municipalité a reçu l'accord du département pour tracer les zébras devant l'école. Elle informe que des voitures sont toujours mal garées au passage du bus, certaines reculant même alors que des familles traversent la route, d'autres se permettant même de rouler sur le trottoir.

Mme Beyrand informe qu'elle n'a encore eu aucune nouvelle du département sur ce point (déjà remonté en fin d'année scolaire). Elle va se renseigner à nouveau. En attendant, elle évoque le fait de faire passer les gendarmes, comme cela avait été le cas les années précédentes.

BURGNAC

Les enseignantes remercient l'ensemble de la municipalité pour son écoute et sa réactivité.

Effectué : la réalisation et l'installation de 3 bacs en bois destinés au jardinage, ils s'inscrivent dans le cadre de l'observation et de la connaissance du vivant.

A venir : dans la classe de Mme Lintz, remplacement de néons et vérification des radiateurs.

MEILHAC

Effectué : le city park est achevé et permet aux élèves d'en bénéficier sur le temps d'interclasse, ce qui est un plus très appréciable en terme d'espace et d'équipement. Les enseignants pourraient également envisager de mener des séquences d'apprentissage sur cet espace.

A venir : Les deux ordinateurs portables qui pilotent les tableaux numériques sont vieillissants (6 et 7 ans) et commencent à manifester quelques signes de faiblesse, surtout dans la classe des CM1. Peut-être faudrait-il envisager de les renouveler.

M MASSY présente l'état d'avancement du projet du nouveau préau pour la classe des CM1. Les devis ont été étudiés et la réalisation d'un espace de 40 m², côté « prairie » et attenante à la classe, est prévue pour les vacances de février ou de Pâques.

Nous sommes toujours dans l'attente d'un contact en ce qui concerne le projet « artiste en résidence » prévu en période 3 ou 4. S'il s'avérait que ce projet tourne autour du thème « jardin », il serait possible d'envisager l'installation de nouveau bacs de plantations, sous forme de palox de récupération.

• Présentation des exercices de sécurité effectués

BEYNAC:

Pour rappel, un système centralisé a été installé l'année dernière mais n'avait pas pu encore être essayé pour les exercices "attentat/intrusion" et "risques majeurs".

- Exercice incendie (21/09/2021, en présence du cantonnier M. Mazabraud) : Les différentes alarmes se sont déclenchées et la sortie des élèves et du personnel s'est faite rapidement et dans le calme.

Mme Lautrette propose un exercice incendie durant le temps de sieste. Mme Audonnet répond que c'est en réflexion mais pas pendant la sieste, plutôt au moment du lever.

- PPMS Attentat / Intrusion (16/09/2021 en présence du cantonnier M. Mazabraud) : Les lieux de regroupement ont été respectés et les élèves sont restés calmes. Le système d'alarme est très satisfaisant. Les difficultés restent les mêmes : la classe de Mme Audonnet est la classe qui donne sur la route (seul accès direct) : pour cette classe, la fermeture des portes se fait par l'extérieur, donc il y a une prise de risque non négligeable (il faut penser à avoir toujours sur soi ou à portée de main les 2 clés différentes). Il manque dans cette classe, des occultations sur 2 fenêtres côté dortoir (Mme Beyrand propose de mettre le même système que sur les 2 autres fenêtres, à savoir des persiennes)

La porte de la cantine, donnant sur la garderie se ferme elle aussi par l'extérieur.

- PPMS Risques Majeurs (Il sera expliqué aux enfants avant les vacances de Toussaint): Lieu de confinement unique, l'exercice a donc été expliqué aux enfants (Mme Audonnet déclenchera l'alarme pour que les élèves l'entendent puisqu'elle est différente des 2 autres) et chaque enseignante expliquera ce qu'il faut faire (regroupement dans la salle de motricité, fermeture et calfeutrage des portes, fermetures des rideaux, les élèves s'assoient contre le mur, les lampes torches sont allumées...). Si les conditions sanitaires le permettent, un réel exercice sera effectué durant l'année.

Mme Audonnet a évoqué auprès de Mme Beyrand la nécessité de faire au moins 1 exercice incendie, voire Attentat / intrusion au moment de la garderie. Cette dernière informe avoir réfléchi avec les membres municipaux à faire un exercice incendie: la préfecture ainsi que la

gendarmerie seront prévenues. Différents lieux de regroupement ont été envisagés: le parvis de l'église, devant le cimetière ou le lotissement au-dessus de l'école. Cela reste à définir.

BURGNAC

Madame Rogron indique qu'un exercice incendie a été réalisé le 23/09/21 simultanément par les 3 classes. Le signal sonore a bien été entendu par tous et l'évacuation s'est déroulée correctement. Seul bémol, la difficulté à arrêter l'alarme. Les boitiers présents dans le bâtiment du bas seront donc remplacés pendant les vacances de Toussaint, le modèle choisi sera le même que celui déjà en place dans le bâtiment du haut.

Un exercice « alerte intrusion » sera réalisé le lundi 4 novembre, un exercice « risque majeur » interviendra dans le même mois.

MEILHAC

L'exercice incendie a été réalisé le 14-09. l'évacuation est toujours aussi rapide, compte-tenu de la configuration des lieux, même s'il n'existe pas de signal sonore audible simultanément par les deux classes.

L'exercice attentat-intrusion s'est déroulé le 5-10. M Tessier signale toujours le problème de non-occultation de la classe des CM2 depuis le préau. Le faible effectif d'élèves a toutefois permis de tester une position de sécurité de tous les élèves hors du champ visuel d'un éventuel agresseur.

L'exercice confinement a été réalisé le 19-10. L'inventaire de la mallette PPMS a permis d'identifier le besoin de renouvellement des piles pour le poste de radio, dans chacune des deux classes.

• Coopérative scolaire

Les coopératives scolaires ont été relancées cette année. (A la rentrée 2020, nous avions un reliquat important lié à la situation sanitaire et l'absence de sorties, aussi nous n'avions pas sollicité les familles.)

Pour l'école de Beynac, il y a 2 mandataires : Mmes Audonnet et Léonard, la trésorerie étant gérée par Mme Audonnet. Les écoles de Burgnac et Meilhac ont une coopérative commune. Mmes Lintz et Rogron ainsi que M. Tessier en sont les mandataires. La tenue des comptes est assurée par Mme Lintz.

- **APC**

Des APC, activités pédagogiques complémentaires sont proposées aux élèves. Contrairement aux enseignements sur le temps scolaire, les APC restent facultatives pour les élèves.

BEYNAC : Les APC concernent les MS et les GS (les petits ayant une journée bien assez remplie). Les parents sont prévenus en amont et il s'agira de remédier aux difficultés rencontrées ponctuellement ou pas par l'enfant lors des divers ateliers.

Elles ont lieu de 16h20 à 16h40.

BURGNAC :

Les enseignantes proposent du soutien scolaire en petit groupe. Il s'effectue certains soirs après la classe. Chacune des enseignantes le planifie en fonction de la quotité horaire qu'elle a à effectuer et selon les besoins de ses élèves. Les familles sont averties à l'avance de la proposition de soutien et de la nécessité de récupérer leur enfant dès la séance terminée.

MEILHAC :

Les enseignants, avec l'accord de leur IEN, ont choisi de relancer l'atelier scrabble, ouvert à tous les élèves volontaires. Cet atelier, animé simultanément par les deux enseignants, fonctionne en deux groupes (CM1 / CM2) par quinzaine, afin de respecter les contraintes sanitaires. Les familles et les élèves s'investissent bien dans ce dispositif. (32 participants sur 41 élèves)

Il est possible que cet atelier puisse s'inscrire dans le concours national de scrabble scolaire, avec la possibilité de qualification pour une finale à Paris pour un ou deux élèves. (à confirmer)

- **Activité natation**

Les élèves du CP au CM2 vont pouvoir bénéficier de 6 séances par classe. L'enchaînement des groupes a été planifié sur l'année scolaire de septembre à juin. M. Tessier souligne le grand respect du protocole sanitaire, il n'y a aucun mélange possible entre 2 écoles différentes. Chaque

enfant dépose son masque sur sa serviette au bord du bassin à un endroit défini pour chaque classe. Le masque est remis dès la fin de la séance.

- **Sorties scolaires**

BEYNAC : Des projets sont en cours d'élaboration mais rien de fixe pour le moment.

L'opération "sapins" est relancée et les enseignantes remercient les collègues de Burgnac et Meilhac pour leur collaboration en faisant passer les mots.

La photo de classe aura lieu le mardi 01 mars 2022 au matin.

Par l'intermédiaire de Mme Lautrette, adjointe à Beynac, un concert JMF est envisagé courant 2021/2022 pour la classe de GS. Mme Lautrette précise qu'il aura lieu en décembre. Elle communiquera la date dès que possible.

Mme Lautrette évoque aussi la possibilité de faire intervenir des membres du SYDED (traitement des déchets ménagers) auprès des élèves de tous niveaux. Les enseignants vont y réfléchir.

Elle évoque aussi la possibilité de se rendre à la bibliothèque d'Aix sur Vienne pour les élèves de la maternelle, ce à quoi Mme Audonnet répond positivement si le budget bus restant après avoir décompté les sorties envisagées le permet.

Mme Léonard prend la parole pour remercier, au nom de l'équipe, la municipalité pour les efforts réalisés quant aux produits utilisés pour la confection des repas (yaourts locaux de qualité, légumes issus des Serres de Lestrade...)

Mme Beyrand s'excuse auprès des familles pour les quelques changements de menus en ce début d'année car le four de la cantine a dysfonctionné à de nombreuses reprises.

BURGNAC

Mme Rogron explique que les projets de l'année ne sont pas encore arrêtés, mais qu'il y aura certainement des sorties, notamment en lien avec le parcours artistique et culturel prévus dans le projet d'école.

Mme Lintz a engagé une correspondance scolaire avec une classe de l'école Joliot-Curie à Limoges.

Les élèves de CE2 ont été inscrits à la passation du permis piéton.

MEILHAC

Sorties / Interventions réalisées :

- L'association « La soupape sauvage », accompagnée par Mme Jacob, botaniste, a proposé aux élèves une journée sur le thème des champignons le 8 octobre. Nous remercions la mairie pour la mise à disposition de la salle des fêtes et les personnes qui ont donné leur autorisation de passage et de cueillette sur des lieux privés.

Sorties / Interventions prévues :

- 9 décembre après-midi : spectacle offert aux élèves sur le thème du risque et de la prévention, en partenariat avec la MAIF, à Saint-Just le Martel
- 13 et 20 janvier : visite de la médiathèque de Flavignac, dans le cadre de l'activité du réseau de médiathèques de la Communauté de Communes Nexon-Châlus, qui prendra en charge, et nous l'en remercions, les frais de transports.
- intervention de la gendarmerie de Nexon pour les CM2 (permis Internet) - date non fixée
- intervention de la Prévention Routière pour les CM2 (permis vélo) – date non fixée
- projet « artiste en résidence » en attente

• Questions des parents d'élèves

Aucune question n'étant parvenue aux représentants des parents d'élèves, la séance est levée à 19h15.